FR7200756 « Montagnes des Aldudes »

RÉUNION DU COMITÉ DE PILOTAGE

Compte-rendu de réunion

03 février 2022 à 9h30 à St-Etienne-de-Baïgorry

Présents/excusés :

1- Collège des administrations et établissements publics de l'Etat

- **DOISNEAU Théo** (ONF)
- **FONTAINE André** (DDTM 64)
- **CAZENAVE CAZET Françoise** (DDTM 64)
- **LA GUERCHE Axelle** (DDTM 64)
- **HATE-LALOUBERE Chantal** (DDTM 64)
- **ESNAULT François** (Conseil départemental)

Excusés : RAMBAUD Julia, SCHIANO Simon et ALBERT Luc (DREAL NA), **DUCHATEAU Stéphane** (OFB)

2- Collège des collectivités territoriales

- **BIDART Michel** (Président de la Commission Syndicale de la Vallée de Baigorri et Président du COPIL)

3- Collège des organisations socio-professionnelles, représentants des propriétaires et exploitants des biens ruraux, concessionnaires d'ouvrages publics, gestionnaires d'infrastructures

- **IRIBARREN Marie-Christine** (Chambre d'Agriculture 64)
- **REMONNAY Ivan** (Chambre d'Agriculture 64)
- **CAVAILLES Guillaume** (EHLG)

4- Collège des associations et personnes qualifiées

- **ACHERITOGARAY David** (Fédération départementale des chasseurs des Pyrénées-Atlantiques),
- **COUANON Virginie** (LPO Aquitaine)
- **LE MOAL Tangi** (CEN Aquitaine)
- **VIDEAU Antonin** (CBNPMP)
- **REBOURS Isabelle** (Saiak)
- **URCUN Jean-Paul** (LPO Aquitaine)
- **BRISSON Frédéric** (Fédération Française de Randonnée)
- **MAITIA Mickael** (CRPF)

Invités

- **TROGNON Lucie** (AFP Hiru Mendi)
- **JAURY Nathalie** (EHMEB)
- **ZUCCHELLI Rosana** (Association Ecogis)
- **MIELHUERRY Roger** (Association des Chasseurs de la Vallée de Baigorri)

Excusées : PIANA Marine (CSPC), **GONI Maïté** (AFP Arrossa)

Assistaient également :

VILARELLE Marine (animatrice Natura 2000 du site « Montagnes des Aldudes - CSVB), LEGARRA Christine (CSVB) et DULIN Alexa (animatrice Natura 2000 du site « Vallée de la Nive des Aldudes, Col de Lindux - CSVB).

ACCUEIL

Michel BIDART, Président du comité de Pilotage introduit la réunion en remerciant les membres présents et en invitant à un tour de table de présentation.

Marine VILARELLE, animatrice du site Natura 2000 annonce l'ordre du jour, après avoir cité les excusés :

Ordre du jour :

I. Rappel de la démarche - Bilan de l'animation du site Montagnes des Aldudes
II. Animation du site « Montagnes des Aldudes »
   1. Bilan de l'animation 2021
   2. Perspectives d'animation 2022
III. Charte des sites Natura 2000 du territoire
IV. Questions diverses

I. Rappel de la démarche Bilan de l'animation du site Montagnes des Aldudes

Présentation : diapositives 3 à 8

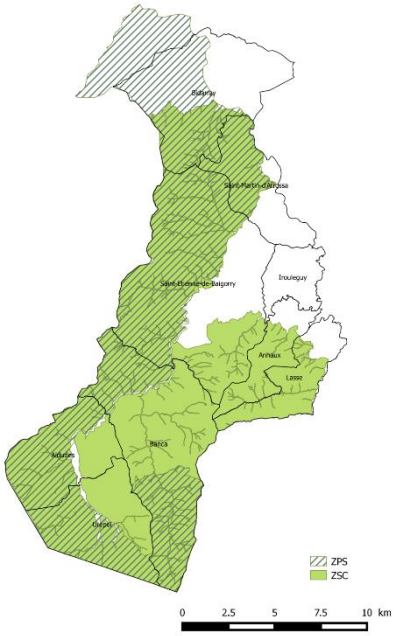

Intervenante : Marine VILARELLE (Animatrice du DOCOB)
Support : Power point (pièce jointe)

RAPPEL DE LA DEMARCHE

Principaux éléments : Rappel du réseau des sites européens Natura 2000, de l'historique de la démarche au niveau européen et local, présentation du territoire et du DOCOB, présentation du territoire animé 'Montagnes des Aldudes'.

Natura 2000 est un dispositif créé pour limiter la perte de biodiversité au niveau européen. Le réseau regroupe plus de 29 000 sites en Europe et 1766 sites en France. A l'échelle de la Montagne Basque, c'est près de 45% de la surface qui fait partie du réseau.
L'outil est ascendant, basé sur la volonté locale, il ne s'agit pas d'une mise sous cloche ou d'un outil réglementaire fort. L'objectif est de concilier les exigences écologiques des habitats et des espèces avec les activités économiques, sociales et culturelles du territoire.

Le site Montagnes des Aldudes s'étend 8 communes et recouvre une surface de 18 673 ha (Urepel, Les Aldudes, Banca, Baigorri, Arrosa, Bidarray, Lasse et Anhaux)

Présentation de l'historique de la démarche :
Site mise en animation depuis 9 ans.
Les 3 dernières années ont connu des étapes importantes avec la révision du diagnostic socio-économique du territoire et la reprise de la cartographie des habitats du site.

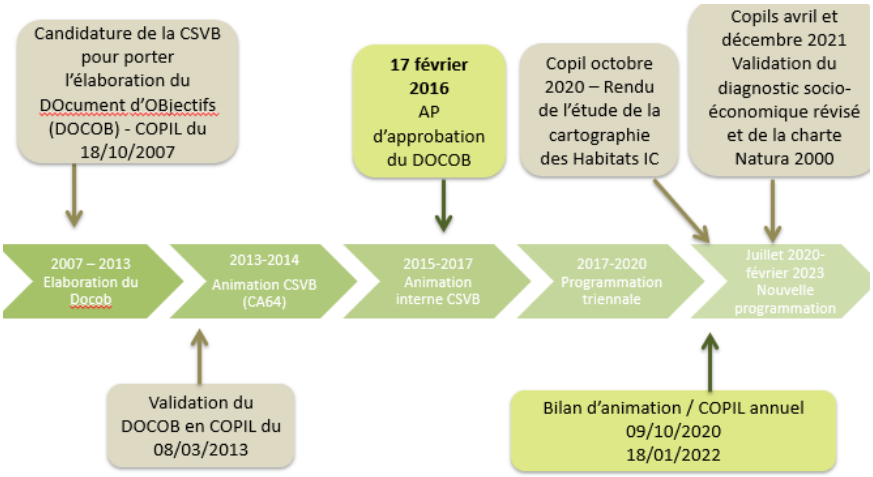

Le site recense **23 habitats et 9 espèces d'Intérêt Communautaire** que l'Europe et l'Etat se sont engagés à préserver.

Le Document d'objectifs est constitué d'un diagnostic écologique, d'un diagnostic socio-économique, croisés dans le but de conserver les espèces et habitats d'intérêt communautaire tout en tenant compte les activités socio-économiques et culturelles du territoire.

6 objectifs de développement durable sont ainsi fixés :

1. Maintenir la mosaïque de milieux par une gestion agro-pastorale équilibrée limitant notamment la déprise
2. Maintenir une gestion raisonnée et multifonctionnelle de la forêt
3. Maintenir et restaurer les régimes hydriques des sources et favoriser la mosaïque d'habitats humides en adaptant les projets d'aménagements
4. Favoriser une gestion concertée des activités existantes compatibles avec les enjeux de conservation des espèces de la DO → proposition d'une modification de cet objectif car suite à l'élaboration et la validation du DOCOB du site « Vallée de la Nive des Aldudes, col de Lindux », n'a plus lieu d'être ici.
5. Sensibiliser les acteurs locaux et les visiteurs à la conservation des habitats et espèces en s'appuyant sur les ressources et compétences locales
6. Améliorer les connaissances sur les espèces et habitats à enjeux et sur les interactions avec les activités

Ces 6 objectifs sont ensuite déclinés en 18 objectifs opérationnels eux-mêmes traduits en 47 actions à mettre en œuvre.

Différents types d'outils sont animés et mis à disposition des acteurs du territoire pour répondre aux objectifs fixés par le Docob. Ces outils sont contractuels ou non.

En France, le dispositif Natura 2000 est basé sur la volonté locale, sur la base de volontariat.

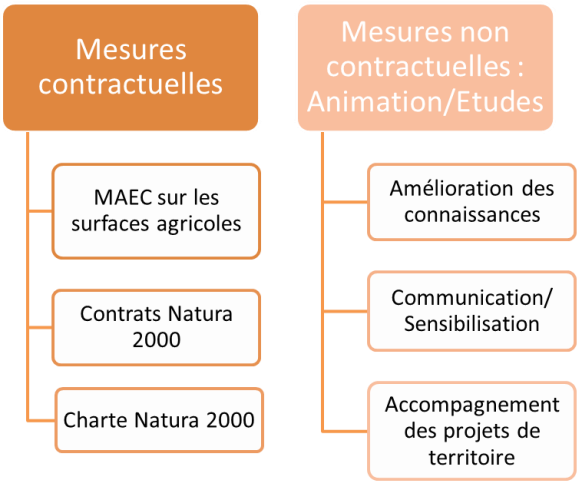

II. Animation du site « Montagnes des Aldudes » - Bilan et Perspectives

Présentation : diapositives 9 à 64

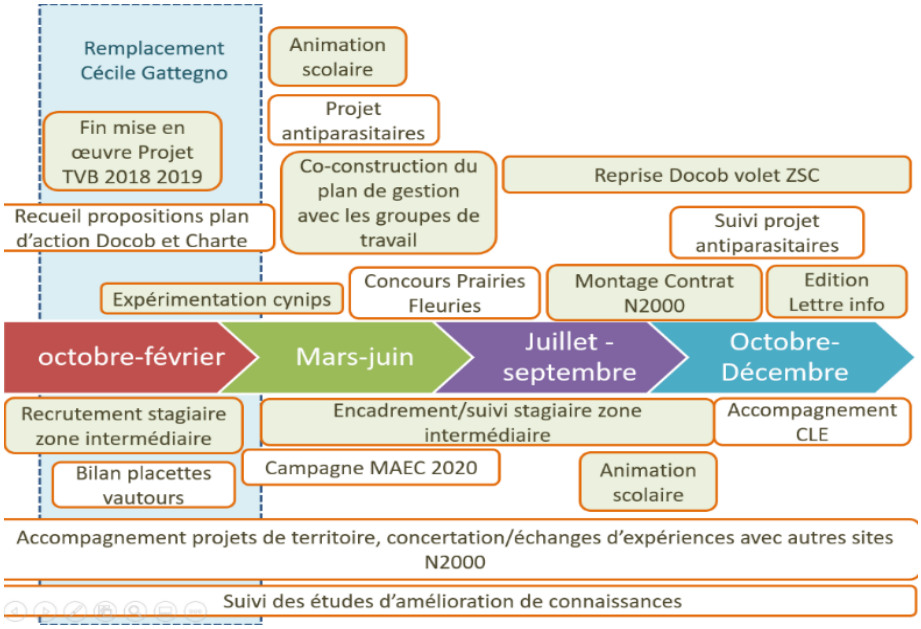

Rappel de la feuille de route de 2021

En blanc, les actions mises en œuvre de manière récurrente chaque année, en vert, les actions plus ponctuelles.

Présentation du bilan de l'animation par objectifs de développement durable en reprenant les actions de la feuille de route.

1.1 Actions relatives à l'objectif « Maintien de la mosaïque de milieux par une gestion agro-pastorale équilibrée limitant notamment la déprise »

Actions :
PA 1-1 Maintenir et améliorer l'état de conservation des habitats agro-pastoraux en organisant une meilleure répartition des troupeaux
PA1-2 Maintenir l'ouverture des milieux et améliorer leur état de conservation par des pratiques d'entretien adaptées et complémentaires au pâturage
PA 3 Restaurer les milieux d'intérêt communautaire embroussaillés

C'est la diversité des pratiques agropastorale qui crée et maintient une mosaïque d'habitats particulièrement favorable aux habitats et aux espèces d'IC notamment les chauves-souris.

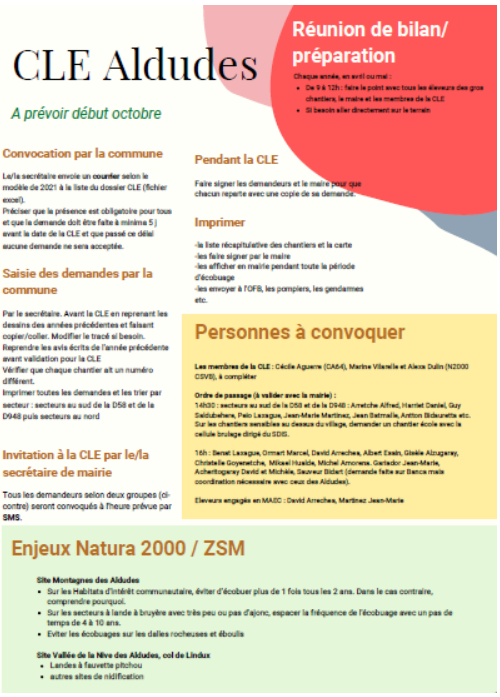
CLE Aldudes

A prévoir début octobre

Réunion de bilan/ préparation

Chaque année, en avril ou mai :
- De 9 à 12h : faire le point avec tous les éleveurs des gros chantiers, le maire et les membres de la CLE
- Si besoin aller directement sur le terrain

Convocation par la commune

Le/la secrétaire envoie un courrier selon le modèle de 2021 à la liste du dossier CLE (fichier excel).
Préciser que la présence est obligatoire pour tous et que la demande doit être faite à minima 5 j avant la date de la CLE et que passé ce délai aucune demande ne sera acceptée.

Saisie des demandes par la commune

Par le secrétaire. Avant la CLE en reprenant les dessins des années précédentes et faisant copier/coller. Modifier le tracé si besoin.
Reprendre les avis écrits de l'année précédente avant validation pour la CLE
Vérifier que chaque chantier ait un numéro différent.
Imprimer toutes les demandes et les trier par secteur : secteurs au sud de la D58 et de la D948 puis secteurs au nord

Invitation à la CLE par le/la secrétaire de mairie

Tous les demandeurs selon deux groupes (ci-contre) seront convoqués à l'heure prévue par SMS.

Pendant la CLE

Faire signer les demandeurs et le maire pour que chacun reparte avec une copie de sa demande.

Imprimer

-la liste récapitulative des chantiers et la carte
-les faire signer par le maire
-les afficher en mairie pendant toute la période d'écobuage
-les envoyer à l'OFB, les pompiers, les gendarmes etc.

Personnes à convoquer

Les membres de la CLE : Cécile Aguerre (CA64), Marine Vilarelle et Alexis Dulin (N2000 CSVB), à compléter

Ordre de passage (à valider avec la mairie) :
14h30 : secteurs au sud de la D58 et de la D948 : Arretche Alfred, Harriet Daniel, Guy Seldubehere, Pelo Lasague, Jean-Marie Martinez, Jean Batmalle, Antton Bidaurette etc.
Sur les chantiers sensibles au dessus du village, demander un chantier école avec la cellule brulage dirigé du SDIS.

16h : Berat Lasague, Ormart Marcel, David Arrechea, Albert Exain, Gisèle Alzugaray, Christelle Goyenetche, Mikel Huaide, Michel Amorena, Garlador Jean-Marie, Achertogarey David et Michèle, Saureur Didart (demande faite sur Banca mais coordination nécessaire avec ceux des Aldudes).

Eleveurs engagés en MAEC : David Arrechea, Martinez Jean-Marie

Enjeux Natura 2000 / ZSM

Site Montagnes des Aldudes
- Sur les Habitats d'intérêt communautaire, éviter d'écobuer plus de 1 fois tous les 2 ans. Dans le cas contraire, comprendre pourquoi.
- Sur les secteurs à lande à bruyère avec très peu ou pas d'ajonc, espacer la fréquence de l'écobuage avec un pas de temps de 4 à 10 ans.
- Eviter les écobuages sur les dalles rocheuses et éboulis

Site Vallée de la Nive des Aldudes, col de Lindux
- Landes à fauvette pitchou
- autres sites de nidification

Accompagnement technique de projets :

Il est important d'encourager le maintien des pratiques favorables à cette mosaïque de milieux et de veiller à l'intégration des enjeux du Docob dans les projets de territoire :

- 6 projets de travaux pastoraux sur le territoire de la CSVB :
- 7 réunions de Commissions Locales d'Ecobuage
  → Perspectives 2022 : avec les animateurs de la cellule pastorale, établissement de fiches par CLE qui regroupent des informations sur le fonctionnement de la CLE et sur les enjeux environnementaux Natura 2000 principaux.
- 51 plans de gestion d'aide au gardiennage : l'aide est plus importante sur les sites Natura 2000 qu'ailleurs. Il s'agit d'encourager cette pratique favorable à l'équilibre du pâturage sur les montagnes.

- Projets de plantations renforçant la trame verte du territoire en faveur des chauves-souris

Dépôt d'un projet par l'association des chasseurs de la Vallée de Baigorri sur le secteur Urdanzia. Après plusieurs réunions de concertation avec les différents usagers du secteur, le projet a été déposé dans le cadre de l'AAP Nature & Transition. Bien qu'il ait passé l'étape du pré-projet, il a été refusé à l'étape finale. Les chasseurs et la CSVB reviendront vers les services de la Région pour préciser les raisons de ce refus en vue de le redéposer éventuellement l'année prochaine.

➔ *Roger Mielhuerry, Président de l'ACVB explique sa déception et son incompréhension face aux arguments avancés par la Région suite au refus du projet.*

Mise en œuvre des projets déposés en 2018 et 2019 par la Commission syndicale de la Vallée de Baigorri à l'AAP TVB de la Région : ces petits îlots de plantation sur les estives les plus ouvertes de la CSVB, ont été projetés avec les éleveurs concernés, suite à leur demande d'apporter de l'ombrage pour leurs troupeaux. Un dernier secteur sera planté et clôturé en février 2022 sur Munhoa nord.

Amélioration de la connaissance de la zone intermédiaire - Etude menée dans le cadre d'un stage réalisé par Charlène GOUTOULY, pendant 6 mois.

La zone intermédiaire est une zone qui évolue rapidement sur la vallée d'un point de vue dynamique de végétation et dont l'usage socio-économique a également évolué au cours du temps. On observe une dynamique d'enfrichement sur la zone intermédiaire, qui s'explique par le fait que ces espaces sont éloignés

de la maison et les fougeraies sont des espaces où le travail est contraignant en termes de main d'œuvre et d'impossibilité de mécanisation.

L'étude s'est déroulée en plusieurs phases :

- Phase de recherche bibliographique et enquêtes pour **définir la zone intermédiaire**
- **Recensement des activités socio-économiques** principales sur la base des données cartographiques et de prospections de terrain
- **Recensement des enjeux écologiques** sur la base des données cartographiques
- **Croisement des enjeux écologiques avec les activités socio-économiques**
- **Proposition d'actions** favorables aux espèces et habitats d'intérêt communautaire
- Mener **une concertation avec les gestionnaires d'estive** pour identifier les actions à mettre en œuvre

Des **fiches secteurs** fonctionnelles ont été réalisées sur chaque secteur, qui intègrent les cartes ayant permis de mener la réflexion et de proposer les actions concrètes à mettre en œuvre avec les acteurs locaux.

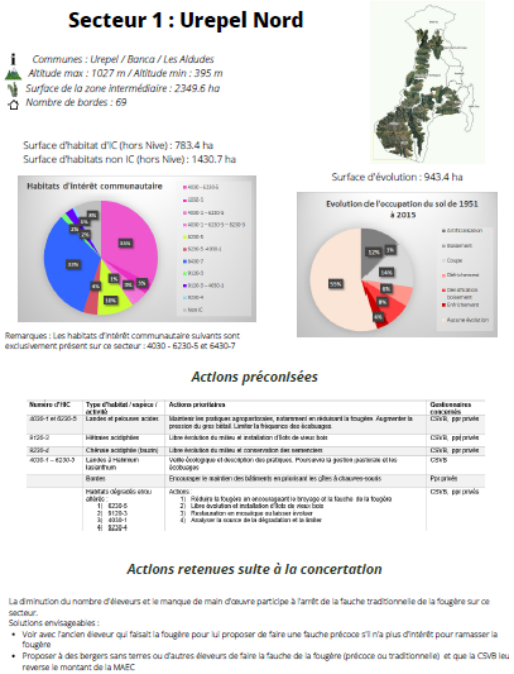

Action PA 4 Conserver la qualité des milieux prairiaux en lien avec les pratiques existantes

<u>Projets sur l'amélioration de l'utilisation des produits antiparasitaires</u>

Participation à l'étude Placenett' portée par le CDEO en partenariat avec les chercheurs du CEFE et l'Université Paul Valéry de Montpellier pour évaluer l'effet des produits antiparasitaires sur les insectes coprophages des prairies et estives (2 estives sélectionnées sur la Vallée). Projet en cours.

Projet récurrent d'analyses d'échantillons coproscopiques, en partenariat avec la CSPC et BLE.

- 31 éleveurs ont participé depuis 2017 dans la vallée 95 échantillons envoyés.
- 2 formations avec une vétérinaire spécialisée ont été organisées. Une nouvelle est prévue en 2022.
- Création d'un flyer sur le parasitisme avec la CS du Pays de Cize.

<u>Etude sur la gestion des effluents d'élevage afin de proposer des pistes d'actions pour réduire la fertilisation des prairies remarquables</u> : un stage de 6 mois sera réalisé en 2022. Il consistera à :

- Faire l'état des pratiques générales et recueillir les attentes des éleveurs de la vallée
- Recensement les pratiques favorables menées sur les prairies d'intérêt communautaire
- Rechercher les alternatives de gestion des effluents d'élevage portées localement et sur d'autres territoires.
- Faire des propositions concrètes et réalistes aux acteurs du territoire

Point sur les MAEC

ENGAGEMENTS 2021

Mesures proposées :

Intitulé de la mesure	Montant /ha
Amélioration de la gestion pastorale des estives	75.44€
Maintien du milieu ouvert par pâturage et écobuage raisonné	173.61 €
Maintien du milieu ouvert par pâturage et gyrobroyage	170.86€
Fauche traditionnelle de la fougère	95.42 €
Fauche précoce de la fougère et pâturage extensif	170.86 €
Maintien de la richesse floristique des prairies	66.01 €

Bilan 2021 en quelques chiffres…

- 308 contrats souscrits (dont 20 nouveaux)
- 24 éleveurs individuels et 3 gestionnaires d'estives
- Sur près de 1 400 ha
- Pour un montant de plus de 135 000 €.
- Tous les diagnostics ont été revus avec visite terrain des parcelles en « Maintien de la richesse floristique des prairies »
- Seuls 64 ha n'ont pas été réengagés : cela s'explique car on est sur des contrats à durée d'1 an et que pour ces parcelles, la pratique complémentaire au pâturage (écobuage ou gyrobroyage) n'était pas nécessaire cette année.

Pour 2022, les MAEC « Réouverture de milieux fortement embroussaillés » et « Absence de fertilisation », ouvertes en 2017, se rajoutent à la liste des MAEC déjà proposées en 2021. Ainsi, les contrats engagés sur 2020 et 2021 (pour 1 an) devront être renouvelés au même titre que les contrats de 2017 arrivant à échéance (contrats de 5 ans). Il y a une superposition des renouvellements à réengager chaque année. Les visites seront faites pour les nouveaux engagements et les réengagements de 2017 uniquement.

Discussions sur la future pac

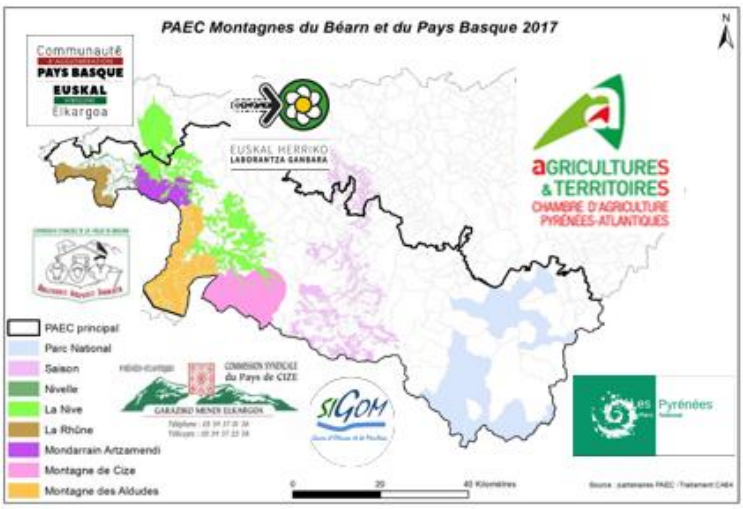

Un groupe de travail coordonné par la CA64 en tant que coordonnateur du PAEC Montagnes du Pays Basque et du Béarn a travaillé sur des propositions à faire remonter au Ministère de l'Agriculture et à la Région NA et la DRAAF pour la future PAC. Ont été proposées :

- Des mesures de simplification : une même mesure peut être engagée plusieurs années et l'établissement d'1 seul PAEC avec les mêmes mesures à l'échelle du territoire de la montagne.
- Des propositions d'intégrer les spécificités de la montagne sur la base d'un travail réalisé par EHLG en partenariat avec l'AFI. Ces éléments de pente sont très marquants sur la Vallée de Baigorri avec des pentes majoritairement

supérieures à 35% ce qui implique des besoins en temps passé, main d'œuvre, matériel spécifique et risque pris supérieurs aux autres territoires.

Sont prévues, pour les MAEC 2023, une simplification de manière générale du dispositif et, en général, un maintien des mesures auparavant proposées avec, pour certaines, une valorisation des montants.

Mesures Actuelles

Intitulé de la mesure	€ /ha/an
Amélioration de la gestion pastorale des estives	75.44€
Fauche traditionnelle de la fougère	95.42 €
Maintien du milieu ouvert par pâturage et écobuage raisonné	173.61 €
Maintien du milieu ouvert par pâturage et gyrobroyage	170.86€
Réouverture de milieux fortement embroussaillés	265.56 €
Fauche précoce de la fougère et pâturage extensif	170.86 €
Maintien de la richesse floristique des prairies	66.01 €
Absence de fertilisation des prairies	89.03 €

Mesures de la nouvelle PAC

Intitulé de la mesure	€ /ha/an
Amélioration de la gestion des surfaces herbagères et pastorales par le pâturage	71.75 €
Maintien de l'ouverture des milieux	152.50 €
Maintien de l'ouverture des milieux et amélioration par le pâturage	203.75 €
Surfaces herbagères et pastorales	51.25 €
Entretien durable des infrastructures agroécologiques (haies, arbres isolés, bosquets, ripisylves)	0.8 € / ml/an
Protection des espèces (4 niveaux)	82 € à 254 €

➔ *Ivan Remonnay (CA64) complète en expliquant que le critère de pente n'a pas été retenu car les mesures seront nationales. Si les montants et les mesures ont été maintenus grâce aux remontées locales entre autres, il reste encore des incertitudes quant aux enveloppes financières que l'on pourra mobiliser sur notre territoire. La crainte étant que plus de personnes soient éligibles à ces dispositifs au niveau national, sans que les enveloppes globales augmentent. Il faudra donc défendre les besoins du territoire lors de la prochaine réunion régionale qui sera consacrée aux MAEC prochainement. En ce qui concerne les formations et les diagnostics d'engagement des MAEC, les modalités restent à préciser. Une réunion sera prochainement organisée avec les opérateurs des PAEC associés pour travailler à des propositions. La CA64 souhaite défendre la proposition de faire une formation par engagé.*

➔ *Michel Bidart (Président de la CSVB et du COPIL) explique que sur le territoire, des problèmes d'instruction induisent des retards de paiement très importants pour la Commission syndicale et découragent les éleveurs qui se sont engagés.*

➔ *Marine Vilarelle ajoute que les MAEC localisées engagées par la CSVB ne sont pas versées depuis 2019 ce qui bloque les reversements aux éleveurs. Ces problèmes en plus de décourager les éleveurs à s'engager dans les MAEC, posent des problèmes de trésorerie à la Commission syndicale.*

➔ *Axelle La Guerche (DDTM64) explique que la DDTM64 a fait remonter à plusieurs reprises ces problèmes de logiciels à l'ASP et au Ministère. Des améliorations ont permis notamment des contacts directs avec les services de l'ASP permettant de débloquer plus vite les problèmes. Néanmoins, pour des dossiers comme ceux des CS de Cize ou Baigorri, cela reste très compliqué.*

➔ *Michel Bidart précise que ces problèmes de logiciels ne bloquent pas seulement les MAEC mais également les aides du premier pilier (ICHN et DPB) qui concernent le dossier PAC de la CSVB mais sont reversés aux éleveurs transhumants de la Vallée. Cela impacte donc directement et fortement les éleveurs.*

➔ *Axelle La Guerche répond que le dossier de la CSVB a été instruit et que si tout va bien, la mise en paiement sera faite le 6 février.*

Perspectives de l'animation des MAEC sur le territoire en 2023

Cette année marquera la fin des engagements de 2022 (cumulant les engagements de 2015, 2016 et 2017) et 2018 représentants :

- 468 contrats et 2026 ha
- 53 éleveurs individuels et 3 gestionnaires d'estives

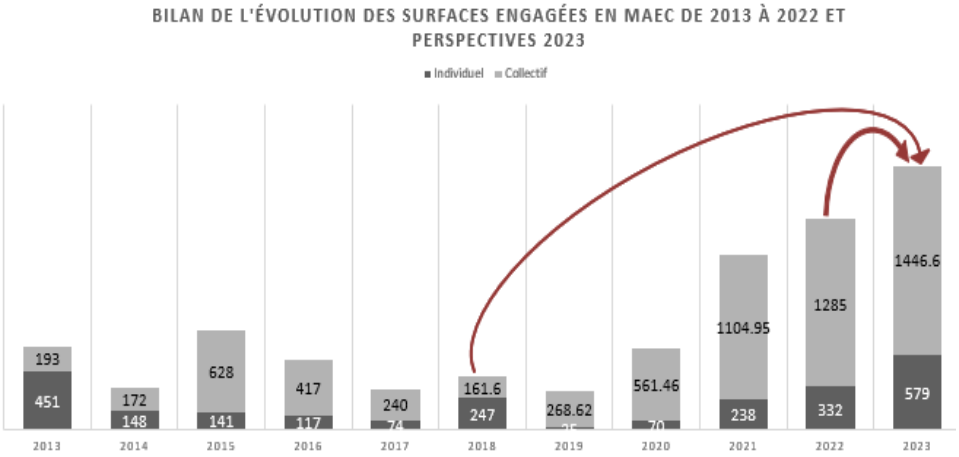

De plus, une nouvelle PAC signifie de **nouveaux outils de contractualisation** (formulaires des diagnostics et plans de gestion etc.)→ il faudra **passer sur toutes les parcelles**, ce qui demandera nécessairement un **renfort d'animation et une enveloppe très importante la première année**.

➔ *Ivan Remonnay (CA64) demande comment la CSVB assurera ce renfort d'animation.*

➔ *Marine Vilarelle répond qu'un renfort d'animation avait été accordé par la DDTM et la DREAL dans la cadre de l'animation Natura 2000 avec une embauche d'un(e) chargé(e) de mission dédié(e) pour 2022 (car la nouvelle PAC devait initialement être mise en place en 2022). Ce renfort ne sera pas mobilisé en 2022 et sera demandé pour 2023. S'il n'est pas accordé, des priorisations d'engagement devront être faites ce qui pénalisera fortement la démarche Natura 2000 localement.*

1.2. Actions relatives à l'objectif « Gestion raisonnée et multifonctionnelle de la forêt »

Action F2 : Maintenir et améliorer l'état de conservation de la hêtraie

Un **nouveau contrat Natura 2000** porté par la CSVB a été engagé en 2021 en partenariat avec l'ONF sur la régénération de lisières sur Haira par régénération spontanée (mise en exclos de certains secteurs). Au même titre que pour le premier contrat engagé en 2019, un suivi de la régénération est prévu dans les prochaines années pour suivre la régénération et évaluer l'effet du pâturage.

Action F3 : Favoriser le rôle d'habitat d'espèce des forêts

Une réflexion globale sur le châtaignier en tant qu'habitat d'espèce est menée sur la CSVB. C'est une essence dont se nourrissent les larves de certains insectes saproxyliques visés par Natura 2000. C'est un arbre dont l'usage passé tend à revenir aujourd'hui. Sa taille en têtard favorise la création de cavités particulièrement favorables à certaines espèces visées par Natura 2000.

Action de lutte biologique contre le cynips du châtaignier

Contrôle de la progression du Torymus.

Le cynips est une guêpe qui parasite l'arbre en pondant dans ses feuilles. Cela réduit sa croissance et sa productivité. Le Torymus (une autre micro-guêpe) est employé pour lutter contre ce ravageur car cet insecte pond dans les larves du Cynips. Des lâchers de Torymus avaient été réalisés en 2016 et 2017 sur la commune d'Arrossa.

9 secteurs ont fait l'objet d'une récolte de galles en décembre-janvier 2021. Ces galles ont ensuite été stockées à l'intérieur de récipients pour observer les émergences de Torymus et mesurer ainsi sa propagation sur le territoire.

Résultats : tous les secteurs montrent la présence de Torymus. Néanmoins, le pourcentage de galles colonisées varie fortement d'un bout à l'autre du territoire : de 5 à 37%.

En 2022, il est prévu de cibler les secteurs où le Torymus est moins présent et réaliser de nouveaux lâchers. Une nouvelle réunion des acteurs de la châtaigne est prévue en mars pour cibler les secteurs de lâchers.

Action de préservation et restauration des arbres têtards

Il existe sur le territoire un nombre important d'arbres têtards. Leur utilisation est aujourd'hui très rare et l'abandon de l'entretien date en général de plusieurs dizaines d'années.

Ces vieux arbres non entretenus représentent un patrimoine culturel et naturel mais sont aujourd'hui menacés et/ou « menaçants ».

Actions prévues en 2022 :

- Améliorer la connaissance du têtard sur le territoire : Stage de 2 mois en 2022 sur les bordes et arbres têtards du territoire, Cartographie et recensement – outil créé par le CEN et EHLG et interface en ligne sur TelaBotanica.

Objectifs :

- Connaître la répartition des arbres sur le territoire
- Identifier l'état de ces arbres et leur essence

Perspectives

➔ Identifier les propriétaires, connaître leurs objectifs de gestion de ces arbres et leur proposer des actions pour les maintenir.

- Renouveler le savoir-faire perdu au fil des précédentes générations : Une formation sera organisée en fin d'année 2022, intitulée "La trogne, arbre paysan aux mille usages : Créer, gérer et valoriser la ressource arbre dans ses pratiques agricoles", en partenariat avec EHLG et l'AFAF et avec l'intervention de Dominique MANSION spécialiste du têtard.

- Apporter des outils d'accompagnement à la restauration : La restauration étant lourde et coûteuse, il existe un encouragement financier via les contrats Natura 2000 en terrain non agricole ou les MAE en terrain agricole.

- Renouveler les arbres têtards en plantant une nouvelle génération.

Pour ces deux derniers points, un état des lieux des projets sera fait en mars 2022 avec les acteurs concernés pour proposer un accompagnement via des MAEC ou contrats N2000.

NATURA 2000 UNION EUROPÉENNE Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

1.3. Actions relatives à l'objectif « Maintenir et restaurer les régimes hydriques des sources et favoriser la mosaïque d'habitats humides en adaptant les projets d'aménagements »

Adapter la pratique pastorale dans les zones humides en lien avec les milieux ouverts

Dans les secteurs engagés en MAEC et où les habitats humides ont été identifiés en mauvais état de conservation, il sera proposé aux engagés de mettre en place des clôtures à un fil pour diminuer le piétinement sans contraindre le pâturage.

Visite des stations connues de Soldanelle velue

Ce travail a été engagé avec le CBNPMP et l'animateur du site Natura 2000 « La Nive » en 2019. La Soldanelle est une espèce endémique du Pays Basque et des monts cantabriques, classée Vulnérable. 22 stations, très localisées, sont recensées sur le versant français. La nature de son habitat (les ravins humides) fait qu'il y a peu d'activité mais, lorsqu'il y en une, l'impact peut y être très fort (ex : piétinement). Il est prévu la création de fiches stations pour identifier les enjeux de gestion et actions à mettre en œuvre localement.

1.4. Actions relatives à l'objectif « Favoriser une gestion concertée des activités existantes avec les enjeux de conservation des espèces de la directive oiseaux »

Mise en place d'un réseau de placettes d'équarrissage

A l'heure actuelle, 10 placettes sont fonctionnelles. 2 projets (Munhoa et Oilandoi) ont été abandonnés car l'étude d'opportunité n'a pas permis de trouver un terrain combinant éloignement des points d'eau et sur terrain syndical. Les terrains potentiels sont privés et les propriétaires ne sont pas d'accord pour y créer les placettes.

Une nouvelle placette sera mise en fonction en 2022 sur Irouléguy pour remplacer le projet annulé sur Munhoa.

Ces actions sont dorénavant portées dans le cadre de l'animation du site « Vallée de la Nive des Aldudes, col de Lindux » bénéficiant de son propre DOCOB.

Marie-Christine Iribarren (CA64) souligne l'utilité avérée des placettes pour les éleveurs mais demande si un recensement de la population de vautours fauve est réalisé afin de savoir si les placettes permettent bien une régulation de la population de vautours.

- ➔ *Marine Vilarelle répond que le dispositif ne vise pas la régulation de la population de vautours mais plutôt le maintien et l'amélioration de la pratique d'équarrissage naturel en bénéficiant d'un cadre réglementaire dédié et en instaurant une organisation des éleveurs entre eux pour garantir le bon fonctionnement de chaque placette. Les placettes ont permis de légaliser, valoriser et encadrer la pratique de l'équarrissage naturel à la montagne, tout en évitant que la montagne ne se salisse.*
- ➔ *Isabelle Rebours (Saiak) présente les différents suivis qui sont menés sur le territoire :*
  - *Un recensement exhaustif des vautours fauves tous les 5 ans*
  - *Un suivi annuel des colonies de vautour fauve.*

- *Un suivi de l'utilisation des placettes par les vautours. Ce suivi a été réalisé sur 3 placettes du territoire en 2019 et 2020. Il a permis d'apporter des informations sur la fréquentation des placettes par les vautours comme le fait que sur les placettes où le nombre d'utilisateurs est important, les dépôts le sont aussi et les vautours vont avoir tendance à rester à proximité de ces placettes. Aucun Percnoptère ou Gypaète barbu n'a été observé sur les 3 placettes du territoire alors qu'ils ont été identifiés sur les placettes de Cize. Cette étude se terminera fin 2022.*

➔ *Ivan Remonnay demande si les résultats de l'étude pourront être communiqués*

➔ *Isabelle Rebours indique qu'un retour sera prévu sous la forme d'un bilan global.*

Isabelle Rebours explique qu'il y aurait un intérêt à multiplier le nombre de placettes et avoir des dépôts moins importants pour éviter que les vautours ne s'habituent à venir se nourrir sur ces placettes.

➔ *Marine Vilarelle répond que les placettes sont créées à la demande des éleveurs en priorisant les secteurs historiques de dépôts. Le nombre d'utilisateurs dépasse rarement la vingtaine d'éleveurs car sinon le fonctionnement de la placette devient compliqué. Dans certains secteurs une deuxième placette a été créée suite à des demandes de nouveaux utilisateurs sur une placette déjà chargée. Elle ajoute qu'à ce jour, la CSVB n'est pas dans une réflexion de multiplier le nombre de placettes sur le territoire.*

1.5. Actions relatives à l'objectif « Sensibiliser et informer »

Action S1 : Réaliser des supports de communication à destination du grand public

La création d'un **flyer** sur la gestion du risque parasitaire est en cours.
En 2022, un jeu de **kakémonos thématiques** basé sur des modèles créés en Cize sera produit pour tous les sites Natura 2000 en animation sur la Montagne Basque.
Fin 2022/début 2023 : un **second numéro de la lettre d'info des 2 sites Natura 2000** de la Vallée sera envoyé aux habitants.

Action S3 : Tendre vers l'appropriation des résultats du DOCOB par les acteurs locaux

2021 a été marquée par **l'Elaboration concertée de la Charte Natura 2000** des deux sites du territoire, l'organisation du **concours des prairies fleuries** dans la catégorie « prairies », l'organisation de journées de **formation sur l'utilisation des produits antiparasitaires** et l'accompagnement de **2 projets nécessitant une Evaluation des INcidences** Natura 2000 (aménagement d'un sentier sur l'activité minière à Banca dans le cadre de Kintoan Barna et course Euskal trail).

Ces actions seront poursuivies en 2022 avec notamment le **lancement de l'animation de la Charte Natura 2000** et l'organisation du concours des prairies fleuries dans la catégorie « parcours ».

Action S2 : organiser des journées de sensibilisation et de découverte

2021 a été marquée par l'animation de **sorties pédagogiques et chantier nature**, avec le Lycée Errecart de Saint Palais, le CFPPA UFA de l'Allier et l'association Gaintar gaste d'Urepel et des **sorties organisées par le CPIE** sur la Rosalie des Alpes dans le cadre du programme des « 64 fantastiques » du Département et sur le rôle de la transhumance pour la préservation de la biodiversité.

En 2022 sont prévus la **construction d'un jeu de piste** avec le Lycée Errecart, la création de **supports de communication dans le cadre du Poctefa Kintoan Barna** pour sensibiliser les acteurs locaux et visiteurs au lien entre pastoralisme et biodiversité, l'organisation d'un **concours photo** et l'organisation de **chantiers nature** de plantation, débroussaillage et fauche de la fougère.

1.6. Actions relatives à l'objectif « Améliorer les connaissances sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire »

Action C1: Améliorer la connaissance des habitats d'intérêt communautaire

2021 est marquée par la découverte d'une **nouvelle station de lande à Hélianthème faux-alysson** sur Urepel, ce qui amène à 2 secteurs la présence de l'espèce sur le territoire de la Montagne Basque.

Pour garantir sa présence, il est important de comprendre les pratiques historiques réalisées sur ces deux stations pour savoir ce qui est favorable à l'espèce, en vue de conserver et soutenir ces pratiques. En 2022 une enquête sera menée auprès des acteurs du territoire concernés.

- *Antonin Videau (CBNPMP)* complète en indiquant que cette **espèce est très présente dans les landes, absente du reste des Pyrénées et que sa présence sur le territoire constitue une originalité forte notamment en ce qui concerne l'altitude de ces stations. Des interrogations existent autour de l'origine naturelle de cette espèce au sein du site des Montagnes des Aldudes. En effet, la station est isolée de son aire de répartition connue dans le département des Landes et il s'agit d'une espèce vendue en jardinerie pour ses qualités esthétiques. La découverte de l'espèce sur cette deuxième station et avec des effectifs plus élevés pousse à considérer que la présence de l'espèce autour d'Urepel est naturelle. Il ajoute** que les conditions pédoclimatiques peuvent jouer un rôle dans sa présence comme la nature du sol par exemple.

- *Michel Bidart précise que l'espèce est présente depuis plus de 50 ans sur ces stations et que le sol est identique sur les deux secteurs.*

Action C3: Suivre l'efficacité des mesures de gestion

Poursuivre la mise en application de la grille de suivi élaborée en réseau N2000 avec le CBNPMP pour les parcelles réengagées en 2017.

C2: Améliorer la connaissance des espèces d'intérêt communautaire

Etude actuellement portée par la LPO NA, en concertation avec les animateurs Natura 2000 pour évaluer l'utilisation des éléments de la trame paysagère par les Rhinolophes pour leur déplacement entre les différentes colonies présentes sur la Montagne Basque et au-delà. Ce projet bénéficie des fonds de l'Appel à projet sur l'Amélioration des connaissances des sites Natura 2000 (DREAL NA) et du soutien financier du Département.

Sur le territoire, il existe une grosse colonie présente sur Banca l'été. En amont de l'étude, plusieurs questions se posaient : Y a-t-il une seule ou plusieurs populations de Rhinolophe euryale entre Sare et Aussurucq ? Quel est l'état de la trame lisière entre les gîtes d'été et d'hiver des sites Natura 2000 de la Montagne Basque ?

Intervention de Jean- Paul Urcun (LPO NA) pour faire le point sur l'avancée de l'étude

Les résultats des opérations de capture-marquage-recapture sur les différents gîtes du territoire d'étude ont permis de conclure à la présence d'une seule et même population entre les grottes de Sare, le site de Banca et le gouffre de Betxanka en Soule. Les individus circulent d'un bout à l'autre en suivant les linéaires arborés du territoire. Il serait intéressant de voir si cette colonie s'étend aussi jusqu'en Navarre.

En ce qui concerne l'évaluation de l'état de la trame lisière, des limites techniques ont compliqué l'utilisation des informations SIG (cartes des habitats d'intérêt communautaire non homogènes entre les sites N2000 et nombreuses erreurs de géométrie). Les résultats seront moins précis que ce qui était attendu au départ.

Ivan Remonnay (CA64) demande pourquoi des projets de plantations sont menés sur le territoire si les espèces circulent déjà d'un secteur à l'autre. Il demande quelle est la plus-value de ces projets si la trame est déjà fonctionnelle ?

➔ *Marine Vilarelle répond que les chantiers de plantation permettent à la fois d'améliorer la trame mais aussi de répondre aux sollicitations des acteurs locaux pour leur permettre de mener à bien leurs projets :*

- *des éleveurs pour bénéficier de zones d'ombrages pour les troupeaux en zone d'estive très ouverte*
- *des chasseurs pour améliorer l'accueil de la faune sauvage*
- *des forestiers pour améliorer la lisière des bois existants.*

Ces projets ont systématiquement cette double plus-value à la fois écologique et socio-économique.
Si la circulation des espèces sur la Montagne Basque montre que la trame est fonctionnelle, cela n'écarte pas d'éventuelles ruptures ou fragilités de cette trame et un besoin de renforcement. Le fait de renforcer ces secteurs permet de conforter ces déplacements à long terme et d'améliorer l'état de conservation de ces espèces visées par le dispositif Natura 2000. En effet, les secteurs de plantations réalisées se situent dans des zones identifiées comme étant des lieux de fragilité ou de rupture de la trame forestière. On se base sur la carte des boisements du territoire pour analyser cette trame.

Ivan Remonnay prend la parole pour dire qu'il trouve qu'il y a beaucoup d'actions portées sur la trame verte et les plantations et que cela leur donne du poids dans le Docob.

➔ *Marine Vilarelle explique que d'une part les chiroptères représentent un des enjeux du Docob en tant qu'espèces d'intérêt communautaire et rappelle à nouveau que ces actions sont réalisées suite aux demandes des acteurs locaux et notamment des éleveurs. Ces projets qui renforcent la trame permettent d'assurer aux espèces de transiter de leurs gîtes d'hiver à leurs gîtes d'été tout en améliorant les pratiques socio-économiques du territoire ce qui est la base du fonctionnement du dispositif Natura 2000. Il serait donc dommage de priver les acteurs locaux de ces outils d'accompagnement.*

Ivan Remonnay demande en quoi il est nécessaire d'ajouter les actions liées à la trame dans le Docob si elles sont aujourd'hui menées et que leur absence du Docob n'entrave pas leur réalisation ?

➔ *Marine Vilarelle répond que plus les objectifs et les actions du programme d'action seront précis, plus on pourra mobiliser des outils, argumenter la légitimité de ces actions et mener à bien les projets de territoire.*

➔ *Théo Doisneau (ONF) rappelle que tous ces projets ont émergé des acteurs du territoire et qu'il s'agit de projets aux multiples avantages (environnementaux et socio-économiques.).*

➔ *Marine Vilarelle complète en rappelant que pour qu'un projet soit mené sur le site Natura 2000, il faut obligatoirement un porteur de projet. Les projets ne sont pas imposés, s'il n'y avait pas de besoin ou de demande locale, il n'y aurait pas de projet.*

Virginie Couanon (LPO NA) prend la parole pour expliquer que les plantations rendues possibles par les MAEC vont avoir un effet bénéfique pour les chiroptères mais aussi pour toutes les espèces inféodées aux lisières (insectes, passereaux, mammifères etc.). Ces linéaires sont particulièrement favorables à la diversité de la mosaïque paysagère et des espèces associées.

➔ *Marine Vilarelle précise que les MAEC permettront d'encourager l'entretien des linéaires (haies, ripisylves) ainsi que des bosquets et arbres isolés mais pas leur plantation. Il sera toujours nécessaire d'aller chercher d'autres leviers pour réaliser des plantations.*

Jean-Paul Urcun ajoute que dans des perspectives futures d'exploitation du bois pour fournir la filière énergie, la trame pourrait être impactée et qu'il est intéressant, dans une logique préventive, d'anticiper en réalisant des projets de plantations.

➔ *Michel Bidart explique qu'à l'heure actuelle, le bois énergie, compte tenu de son coût d'exploitation, est très peu exploité sur le territoire. Ce sont majoritairement les habitants qui l'exploitent pour leur consommation personnelle.*

Intervention de Mikaël MAITIA (CRPF) pour connaître la localisation des zones de plantations et leurs dimensions.

➔ *Michel Bidart répond que des plantations ont été réalisées notamment sur le secteur d'Arrola*

➔ *Théo Doisneau et Marine Vilarelle expliquent qu'il s'agit de petits îlots de 15 m par 15 m plantés avec des essences variées (bouleau, châtaignier, noisetier etc.) et non des plantations de type forestières. L'objectif est de recréer des îlots de bois sur les zones les plus ouvertes pour apporter fraicheur aux troupeaux et améliorer la trame. Les projets permettent aussi d'expérimenter quelles essences poussent le mieux sur ces zones difficiles.*

Marie-Christine Iribarren (CA64) demande si ces projets portent leurs fruits car sur le secteur d'Adarza des plantations avaient été faites dans le temps et n'avaient pas fonctionné.

➔ *Théo Doisneau répond que les plantations sont trop récentes et qu'il faudra plus de recul pour vraiment pouvoir tirer des conclusions sur la réussite des plantations. Le constat à ce jour est que les taux de reprise sont intéressants.*

- D'autres études sont projetées parmi lesquelles une étude visant à améliorer les connaissances sur les insectes saproxyliques des sites Natura 2000 de la Montagne Basque a été proposée par Ecogis en collaboration avec les animateurs Natura 2000 et le CEN NA, en candidature à l'AAP « Amélioration des connaissances des sites Natura 2000 » de la DREAL.

Rosana Zucchelli d'Ecogis présente le projet

Il s'agit d'un projet réfléchi à l'échelle de 3 sites Natura 2000 de la montagne basque (Montagnes des Aldudes, Massifs de la Rhune et du Choldocogaina, Massif du Mondarrain et de l'Artzamendi). Le projet se base sur une étude déjà réalisée en Cize, et transposée sur les autres sites sur lesquels il y avait des manques de connaissance.

Le projet concerne 5 espèces d'intérêt communautaire : 2 à enjeux fort (la Rosalie des Aldpes et le Rhysode rainuré), 2 à enjeux moyen (le Grand Capricorne et le Lucane cerf-volant) et 1 espèce présente sur les 2 autres sites et potentiellement présente ici (le Pique-prune). Parmi les espèces, le Rhysode rainuré est seulement présent sur le site Montagnes des Aldudes dont la forêt d'Haira constitue la limite occidentale de son aire de répartition connue.

Le projet fera intervenir un groupement d'experts entomologistes qui feront l'expertise de terrain. Un comité de suivi est prévu avec les techniciens forestiers et services de l'état.

Michel Bidart (Président de la CSVB) demande quand débutera l'étude.

➔ *Rozana Zucchelli : si le projet est retenu, le 1er comité de suivi aura lieu en avril pour permettre aux experts de terrain de pouvoir intervenir en juin juillet.*

La partie de terrain est étalée sur 2 années. Les comités de suivi sont prévus en avril 2022, novembre 2022 et novembre 2023.

Synthèse du bilan et des perspectives d'animation

Synthèse des actions menées en 2021.

En rouge figurent les actions non mises en œuvre ou mises en œuvre partiellement faute de moyens ou de temps.
En bleu, des actions non prévues au départ ont été rajoutées (selon les opportunités et pour répondre aux demandes des acteurs locaux).

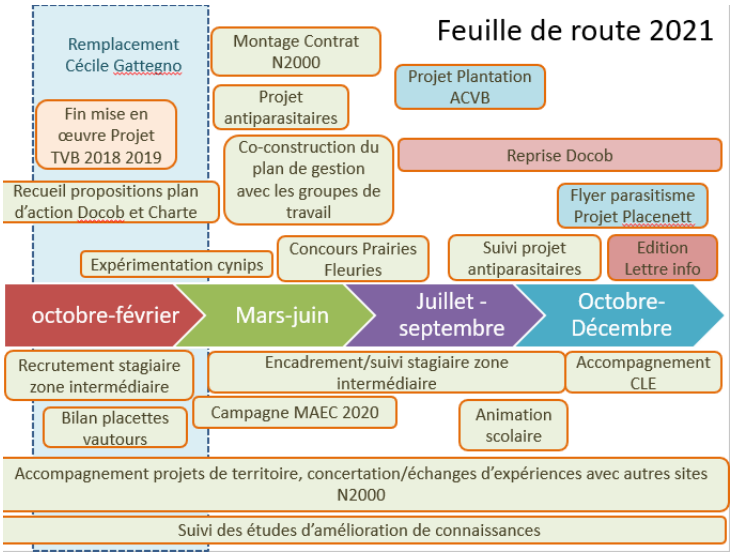

Synthèse des perspectives pour 2022.
En blanc, les actions mises en œuvre de manière récurrente chaque année, en vert, les actions plus ponctuelles.

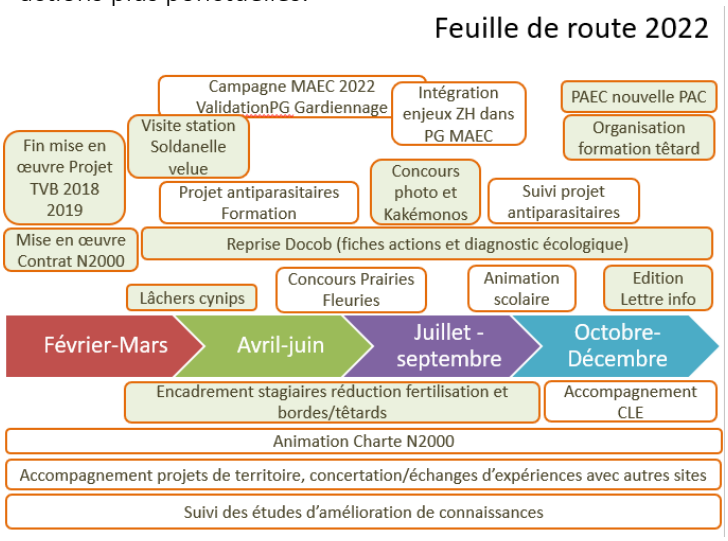

III. Animation du site « Montagnes des Aldudes » - Ajustements du Docob

Présentation : diapositives 34, 41, 42, 44, 47 et 55

Suite notamment à la nouvelle cartographie des habitats, mais aussi à l'identification au fil de l'animation du DOCOB d'éléments incomplets ou manquants, il a été acté en Copil en 2020 qu'un travail de reprise du DOCOB serait réalisé dans le cadre de l'animation.

En 2021, une première phase de reprise a été réalisée avec :

- La mise à jour du Diagnostic socio-économique du territoire. Ce travail a été réalisé par Alexa Dulin dans le cadre de l'élaboration du Docob « Vallée de la Nive des Aldudes, col de Lindux ». Ce diagnostic sera intégré dans le Docob.
- La mise à jour du catalogue d'action du Docob. Il 's'agit ici de remplacer le plan d'action par un catalogue complet et harmonisé avec celui du site « Vallée de la Nive des Aldudes, Col de Lindux ». Pour garantir une cohérence d'animation entre les sites Natura 2000 de la Montagne Basque, les catalogues des autres DOCOB ont également été consultés. Une concertation des acteurs locaux a été organisée conjointement avec le site oiseau, autour de 4 ateliers de travail thématiques en été 2021. Les résultats de cette concertation sont aujourd'hui soumis aux membres du COPIL pour validation. Les fiches actions correspondantes feront l'objet, en 2022, d'une réécriture partielle ou complète.

Le détail des modifications proposées est présenté dans le support power point de présentation annexé à ce compte rendu. Nous détaillerons ci-dessous les échanges qui ont eu lieu suite à ces propositions et le catalogue d'action validé par le Copil.

ODD Maintenir la mosaïque de milieux par une gestion agro-pastorale équilibrée limitant notamment la déprise

Objectifs Opérationnels	Actions
Maintenir et améliorer l'utilisation et l'entretien des parcours de la montagne abritant des habitats et des espèces communautaires.	Organiser une meilleure répartition des troupeaux entre les hauts et bas de versant
	Maintenir l'ouverture des milieux et améliorer leur état de conservation par des pratiques d'entretien adaptées et complémentaires au pâturage
	Maintenir les secteurs où la fougère est absente et réduire sa présence sur l'ensemble des estives du site Natura 2000
	Encourager les interventions mécaniques sur les secteurs à rouvrir ou maintenir ouvert en lisière de forêt ou proche des habitats à Genévrier commun
	Maintenir et renforcer la diversité des parcours (plantation d'arbres)
	Préserver les landes à Hélianthème faux-alysson par contractualisation adaptée
Accompagner l'activité pastorale existante et ses évolutions en lien avec le diagnostic écologique	Encourager le gardiennage individuel et/ou collectif des troupeaux et veiller à leur cohérence avec les objectifs du Docob.
	Définir une stratégie de gestion de la zone intermédiaire en faveur de la mosaïque d'HIC agropastoraux et forestiers
	Présenter les enjeux environnementaux au niveau des CLE, au sein des groupements pastoraux, des AFP, des gestionnaires d'estive
Restaurer les milieux d'intérêt communautaire embroussaillés	Restaurer les milieux par broyage et/ou tronçonnage des espèces ligneuses.
	Adapter la gestion pastorale pour maintenir l'ouverture des milieux
Conserver la qualité des milieux prairiaux en lien avec les pratiques existantes	Maintenir la fauche des prairies en forte pente
	Maintenir la richesse floristique des prairies
	Accompagner les éleveurs dans la réduction de l'utilisation des produits antiparasitaires
	Accompagner les éleveurs dans la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires
	Maintenir ou restaurer haies/bosquets et arbres isolés
	Limiter la fertilisation sur prairie
	Encourager le retard de fauche et le pâturage extensif sur les prairies
	Conserver le petit bâti rural sur les zones d'estive et zone intermédiaire constituant des gîtes d'été pour les chiroptères (Dresser un inventaire du petit bâti rural et construire une stratégie d'intervention / Accompagner/impulser les actions en faveur de la préservation du bâti existant)

Remarques et questions

Jean-Paul Urcun (LPO Nouvelle Aquitaine) demande si dans le cadre de ce travail de reprise du DOCOB, il existe une hiérarchisation des enjeux sur le site et si des propositions ont été faites de hiérarchiser les enjeux du site oiseau et les enjeux du site Montagnes des Aldudes entre eux.

- ➔ *Marine Vilarelle répond que la hiérarchisation des enjeux a été réalisée pour les habitats d'intérêt communautaire, dans le cadre du travail de l'ONF, avec, pour chaque habitat, des niveaux d'enjeux (faible, modéré, fort, très fort). Ces éléments n'ont pas encore été intégrés au Docob. Ce sera fait en 2022 dans le cadre de la réécriture du diagnostic écologique sur la base du rapport de l'étude.*

  Pour les espèces, les niveaux d'enjeux ne sont pas tous définis ; la hiérarchisation est faite pour les insectes saproxyliques et la Soldanelle velue mais pas pour les chiroptères. Un travail de mise à jour est à réaliser sur la base des éléments disponibles (s'ils suffisent).

Une hiérarchisation des enjeux entre les sites Natura 2000 n'a pas été prévue à ce jour. Des mises en cohérences seront faites au fil de l'animation et certaines études apporteront des éléments de connaissance comme l'étude des habitats de la Fauvette Pitchou.

Ivan Remonnay demande quel est l'objectif de reprendre le Docob en ce qui concerne les actions qui n'étaient pas prévues initialement.

- ➔ *Marine Vilarelle répond que l'objectif est d'apporter des précisions sur les actions pour qu'on puisse les mener sereinement dans le cadre du DOCOB.*
- ➔ *Guillaume Cavailles (EHLG, animateur du site Natura 2000 Artzamendi Mondarrain) précise que si les éléments ne sont pas inscrits noir sur blanc dans le Docob, on ne peut pas bénéficier des outils financiers Natura 2000.*

Ivan Remonnay demande à quoi cela sert d'avoir un Docob si on mène des actions qui n'y sont pas identifiées.

- ➔ *Marine Vilarelle répond, que toutes les actions menées à ce jour répondent aux objectifs de développement durable et aux objectifs opérationnels du Docob, l'idée est de réaliser des ajustements du Docob pour les inscrire clairement et na pas risquer d'équivoques lors d'un contrôle. Certaines de ces actions sont d'ailleurs identifiées dans le diagnostic écologique mais n'ont pas été retranscrites dans le plan d'action écrit en 2013. Cela peut s'expliquer du fait qu'à l'époque il s'agissait d'un programme d'action avec une notion de temporalité tandis qu'aujourd'hui il s'agit de construire un catalogue d'action exhaustif comprenant toutes les mesures permettant de répondre aux OO et ODD et de piocher dedans selon les besoins du territoire et les projets qui se présentent.*

  Elle rappelle que l'animation est financée à hauteur de 90% par l'Europe et l'Etat et que dans ce cadre la Commission syndicale est soumise à contrôle par l'ASP sur la bonne mise en œuvre du Docob. En cas de contrôle, pour être sans ambiguïté sur ce qui est mené et lever toute subjectivité, il est nécessaire d'ajuster le Docob.

ODD Maintenir une gestion raisonnée et multifonctionnelle de la forêt

Objectifs Opérationnels	Actions
Assurer la pérennité de la présence des chênaies pionnières à chêne tauzin	Définition d'un protocole expérimental pour la gestion des chênaies pionnières
	Mettre en place des secteurs de régénération par libre évolution
	Maintenir la chênaie pionnière par une gestion intégrée agrosylvopastorale en lien avec les usages
Maintenir et améliorer l'état de conservation de la hêtraie	Assurer le renouvellement de la hêtraie par régénération naturelle
	Favoriser la stabilité des peuplements et le développement du sous-bois par la réalisation d'éclaircies avec abandon de bois dans les jeunes peuplements
	Favoriser une gestion des lisières favorable à la biodiversité
	Maintenir des peuplements mûrs et des îlots de vieillissement
Favoriser le rôle d'habitat d'espèce des	Assurer l'entretien et le renouvellement des arbres têtards dans les forêts, les landes boisées et les prairies

arbres et des forêts, corridors et arbres isolés	Favoriser la conservation et la restauration de la trame forestière par entretien et plantation
	Maintenir du bois mort au sol et sur pied
	Suivre l'état sanitaire des peuplements arborés
	Accompagner la lutte contre les pathogènes ou prédateurs responsables de la régression des essences constituant des habitats d'espèces
	Mettre en place une trame écologique "vieux bois" sur la Hêtraie d'Haira
	Maintenir des arbres à microhabitats et des arbres sénescents

Ces propositions n'appellent pas de remarques de la part des membres du COPIL.

ODD Maintenir et restaurer les régimes hydriques des sources et favoriser la mosaïque d'habitats humides en adaptant les projets d'aménagements

Objectifs Opérationnels	Actions
Protéger les sources	Faire de la mise en défens sélective pour éviter le piétinement par le gros bétail
	Eviter les aménagements perturbant le régime hydrique (pistes, abreuvoir)
Adapter la pratique pastorale dans les zones humides en lien avec les milieux ouverts	Assurer une veille écologique de la tourbière de Harizondo
	Favoriser le pâturage des petits ruminants
	Faire de la mise en défens sélective pour éviter le piétinement par le gros bétail

Cette proposition n'appelle pas de remarques de la part des membres du COPIL.

ODD Favoriser une gestion concertée des activités existantes compatibles avec les enjeux de conservation des espèces de la DO

→ proposition d'une modification de cet objectif car suite à l'élaboration et la validation du DOCOB du site « Vallée de la Nive des Aldudes, col de Lindux », il n'a plus lieu de figurer dans le Docob du site « Montagnes des Aldudes ».

De plus, aucune action propre n'est présente actuellement dans le Docob concernant la préservation des espèces d'Intérêt communautaire. Si certaines actions favorables aux habitats d'IC le sont par répercussion pour les espèces d'IC, il manque néanmoins des actions visant des éléments qui ne sont pas des habitats d'IC comme le bâti rural pour les chiroptères par exemple.

ODD	OO	Actions
Favoriser une gestion concertée des activités existantes compatibles avec les enjeux de conservation des espèces de la directive oiseau	Limiter les facteurs de dérangements des espèces d'IC	Accompagner la préservation du bâti rural constituant les gîtes d'été des chiroptères
		Accompagner la préservation des gîtes d'hivernage des chiroptères
		Rechercher de nouvelles stations de Soldanelle velue et émettre des préconisations de mesures favorables à la préservation de l'espèce sur les stations de présence
	Favoriser la restauration/préservation des trames favorables aux espèces d'IC	Accompagner les démarches des acteurs locaux pour mettre en place des aménagements favorables à la trame noire
		Maintenir et améliorer la trame lisière favorable aux chiroptères pour se déplacer entre gîtes d'hiver et gîtes d'été
		Améliorer la trame bois mort en forêt d'Haira

Cette proposition n'appelle pas de remarques de la part des membres du COPIL.

ODD Sensibiliser les acteurs locaux et les visiteurs à la conservation des habitats et espèces en s'appuyant sur les ressources et compétences locales

Réalisation de supports de communication vers le grand public	Création d'un site Internet ou de pages web
	Création de plaquettes de sensibilisation et outils de sensibilisation variés (lettre d'information etc.)
Organiser des journées de sensibilisation et de découvertes aux richesses patrimoniales du secteur	Mise en place de sorties pédagogiques adaptées au type de public (enfants, adultes)
	Mise en place d'un programme sur les sorties grand public
	Diffusion de l'information sur les sorties auprès de grand public et des établissements scolaires
Tendre vers l'appropriation des résultats du DOCOB par les acteurs locaux	Faire vivre et compléter la charte
	Aider les élus et personnels des collectivités locales à s'approprier le DOCOB et à l'articuler avec les différents documents de planification et les autres DOCOB
	Mettre en place des outils pédagogiques pour comprendre la logique de conservation des milieux et des espèces en interaction avec les pratiques locales
	Organiser des formations auprès des éleveurs et autres usagers du site Natura 2000
	Proposer des inventaires et chantiers participatifs aux acteurs locaux
	Créer des manifestations pour sensibiliser les acteurs locaux et les visiteurs populations à ces questions (sorties, chantiers nature, jeu de piste, concours photo etc)
	Mutualiser les actions avec les animateurs des autres sites Natura 2000 en Pays-Basque Nord et Sud

Pas de remarque particulière des membres du COPIL.

ODD Améliorer les connaissances sur les espèces et habitats à enjeux et sur les interactions avec les activités

OO	Actions
Améliorer les connaissances sur les habitats d'intérêt communautaire	Identifier les mesures de gestion existantes sur les milieux remarquables identifiés dans le diagnostic écologique : les landes du Daboecion à *Hélianthème faux-alysson; les landes et pelouses acidiphiles (Hauzay Argay)* ; landes et pelouses calcaires de l'Adarza
Améliorer les connaissances sur les espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats	Réaliser des compléments d'inventaire sur les espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats
	Réaliser des prospections des chauves-souris sur gîte d'estivage
	Localiser les arbres et peuplement forestiers à enjeux pour la conservation des espèces saproxyliques
Suivi et évaluation de l'efficacité des mesures et de l'impact des projets d'aménagement	Réalisation d'un protocole de suivi (grille d'évaluation, définition des critères en fonction des objectifs à atteindre, choix des supports d'évaluation)
	Mise en œuvre du suivi pluriannuel
	Analyse et synthèse des résultats de l'évaluation de l'efficacité des mesures

Remarques et questions

Ivan Remonnay demande si l'action « Mise en place d'un protocole méthodologique commun pour travailler la correspondance des descriptions agro-pastorales et phytosociologiques » a été réalisée ?

- ➔ *Marine Vilarelle explique que cette action, suite à la mise à jour de la cartographie des habitats, n'est plus nécessaire pour permettre le bon déroulement de l'animation.*

Complément post-copil : Le guide des espèces floristique des milieux agropastoraux des sites Natura 2000 de la Montagne Basque élaboré en 2019 en collaboration étroite avec les partenaires agricoles, le Conservatoire botanique PMP et les animateurs Natura 2000, fait le lien entre les habitats d'intérêt communautaire et les pratiques agropastorales qui leur sont favorables.

Virginie Couanon demande pourquoi les références aux oiseaux ont été écartées du programme d'action.

- ➔ *Marine Vilarelle explique que comme il existe un DOCOB propre au site Oiseau, en animation depuis le 1er janvier 2022, on enlève du Docob Montagnes des Aldudes tout ce qui concerne les espèces de la Directive Oiseau. Néanmoins, les actions écartées ici (« Localiser les arbres et peuplements forestiers à enjeux pour la conservation des oiseaux nicheurs ») sont présentes dans le Docob oiseau.*

Ivan Remonnay demande pourquoi les landes du Daboecion à Hélianthème faux-alysson; les landes et pelouses acidiphiles (Hauzay Argay) ; landes et pelouses calcaires de l'Adarza sont ciblées dans l'action 1.

- ➔ *Marine Vilarelle explique qu'il s'agit des milieux présentant des caractéristiques particulières et que l'étude de la cartographie des habitats a identifié qu'il était nécessaire d'améliorer les connaissances sur ces milieux très ponctuels.*

3. Charte des sites Natura 2000 du territoire

Présentation : diapositives 8 à 17

Les grands principes de la charte et la méthodologie de son élaboration sont présentés aux membres du COPIL. Cette charte sera commune aux deux sites Natura 2000 « Vallée de la Nive des Aldudes, col de Lindux » et « Montagnes des Aldudes ». Pour éviter aux signataires de devoir s'engager potentiellement dans différentes chartes, celle-ci a été travaillée de façon commune avec les sites de la Directive Habitats Faune Flore « La Nive » et « Massif de l'Artzamendi et du Mondarrain » auxquels se superpose la ZPS.

75 engagements et 85 recommandations composent cette charte à l'issue du groupe de travail qui s'est réuni en automne 2021 pour travailler sur son contenu.

5 engagements ont été rediscutés lors du COPIL du site « Vallée de la Nive des Aldudes, col de Lindux » du 17 décembre 2021.

Un seul engagement a fait l'objet d'une demande de précision (M_PG_E4). Il avait été identifié qu'il fallait dresser la liste des espèces indésirables.

Les animateurs des sites Natura 2000 ont consulté des éleveurs de leurs territoire et se sont réunis avec les CBNPMP pour établir une proposition de liste. Cette réunion a été l'occasion de proposer une nouvelle formulation de l'engagement afin de clarifier l'engagement :

> *M_PG_E4 : Ne pas utiliser de produits chimiques (herbicides, pesticides, fongicides, etc) pour l'entretien des prairies, des bordures de routes et de chemins, des haies, des mares, des sources, des fossés ainsi que des clôtures, à l'exception des traitements justifiés comme indispensables à la production agricole de manière ponctuelle et/ou localisée, afin d'éliminer les espèces indésirables au cœur des prairies. La liste des espèces concernées sera fournie par la structure animatrice en annexe.*

Point de contrôle : Justification dans le cadre de traitements agricoles, ou absence de trace de traitements chimiques

Ivan Remonnay demande pourquoi la formulation a été modifiée. Il trouve cette nouvelle formulation ambiguë et préfèrerait que la partie « au cœur des prairies » soit enlevée. Il explique que si une haie de ronce commence à déborder à l'intérieur de la prairie cela peut être un cas ambigu.

- *Marine Vilarelle explique que l'idée de ce petit ajustement est d'une part d'appuyer sur le fait que l'exception des traitements chimiques est réservée aux parcelles agricoles et ne concerne pas les parcelles privées non agricoles et d'autre part d'exclure les haies qui sont identifiées comme étant à préserver dans les DOCOB. Cette précision a justement été ajoutée car parmi les espèces possibles à traiter se trouve la ronce. Celle-ci est très présente dans les haies de bord de prairies et présente un intérêt fort pour les passereaux et les chauves-souris visés par les directives Natura 2000.*
- *Virginie Couanon (LPO NA) souligne l'importance des haies pour les espèces d'intérêt communautaire mais aussi les autres.*
- *Jean-Paul Urcun (LPO NA) intervient en rappelant que l'engagement dans la charte n'est pas une obligation, que celle-ci vient récompenser les pratiques vertueuses des personnes qui font la démarche de s'y engager et qu'il est donc logique qu'elle montre un certain degré d'exigence.*
- *Marine Vilarelle confirme et complète en rappelant que la personne engagée dans la charte pourra choisir d'y engager certaines parcelles et pas d'autres. Si elle fait le choix d'engager des prairies bordées de haies elle devra les entretenir de manière mécanique ou manuelle.*
- *Michel Bidart ajoute qu'en général les éleveurs qui ont des haies ne les entretiennent pas avec des produits chimiques.*

Ivan Remonnay exprime ses craintes concernant les agriculteurs ayant des baux sur des parcelles qui seraient engagées dans la charte par le propriétaire, et qui se verraient contraints d'appliquer des engagements qui leur porteraient préjudice.

- *Marine Vilarelle rappelle que pour les parcelles en bail, l'engagement de la charte ne vaudra que si un accord des deux parties (propriétaire et locataire) est donné, avec signature écrite de chacun.*
- *Guillaume Cavailles confirme et ajoute que l'engagement sera inscrit dans le bail lors de son renouvellement.*

La liste des espèces est présentée aux membres du Copil :

- ➔ Espèces animales : Cirphis → pas de solution alternative à ce jour
- ➔ Espèces végétales → les ronces, les chardons et cirses, les grands Rumex

Ivan Remonnay trouve dommage que cette liste n'ait pas été communiquée en amont du Copil. Il demande s'il serait possible de prendre le temps de l'étudier avant de donner un avis.

- ➔ *Michel Bidart ajoute que selon lui cette liste doit être reprise car il manque des espèces.*

Il est proposé de valider la charte afin que son animation puisse débuter rapidement et que les personnes qui souhaitent s'y engager le puissent. La liste des espèces est une annexe de la charte et peut être revue à tout moment sans que cela ne demande de revalider la charte en copil. Il est donc proposé de valider la charte et d'organiser un nouvel atelier de travail sur cette liste d'espèce (la liste actuelle étant une annexe fixée de manière temporaire).

- ➔ **La charte est validée par les membres du Copil. La liste devra être retravaillée en atelier et présentée au prochain Copil.**

Michel Bidart rappelle à nouveau qu'il ne faut pas oublier que seules les personnes volontaires s'engageront dans la charte.

4. Questions diverses

André Fontaine (DDTM 64) demande en quoi consistent les suivis des mesures de gestion et quel est son objectif.

- ➔ *Marine Vilarelle explique que pour les MAEC visant un maintien de pratiques favorables, les effets sont difficilement visibles, par contre pour des mesures de restauration ou de changement de pratiques, l'évolution est visible à court ou moyen terme. Par exemple la MAEC fauche précoce de la fougère présente des effets notoires au bout de 5 ans, la fougère diminue clairement en hauteur et en densité et permet à la lumière de passer ce qui favorise le développement du couvert herbacé. Le suivi est nécessaire pour connaître les effets de la pratique sur les milieux et les espèces.*
- ➔ *Guillaume Cavailles ajoute que l'on utilise des grilles de suivi élaborées avec le CBNPMP et les animateurs Natura 2000 avec des critères et des seuils pour essayer de quantifier les effets.*
- ➔ *Marine Vilarelle ajoute que cela fait partie des attentes de l'Europe concernant l'efficacité des actions mises en œuvre dans le dispositif Natura 2000. Cette grille fait partie du diagnostic parcellaire réalisé à l'engagement des parcelles en MAEC. Elle permet aux animateurs de faire un état 0 des parcelles à l'engagement. Ainsi on a un état des lieux à minima tous les 5 ans lors du réengagement des parcelles. Un passage avant les 5 ans ne serait pas forcément pertinent et, compte tenu des moyens humains et du volume des engagements, serait très couteux à mettre en œuvre*

Il est demandé si ces diagnostics vont évoluer dans la future PAC.

- ➔ *Marine Vilarelle répond qu'à ce jour on ne dispose d'aucune information sur les éléments demandés dans le diagnostic. Selon les MAEC il s'agira soit d'un diagnostic d'exploitation soit d'un diagnostic parcellaire, au choix de l'opérateur du PAEC. Si on peut on conservera ce principe*

de diagnostic parcellaire car pour vérifier l'éligibilité des parcelles on est obligé de vérifier sur la cartographie des habitats ou de passer sur place. Le mieux étant de faire les 2.

- *Ivan Remonnay explique qu'un atelier de concertation sera mené avec les animateurs des PAEC pour faire remonter des propositions de diagnostics et de formations.*

Ivan Remonnay demande ce qui est réalisé dans le cadre de l'étude sur le cirphis.

- *Marine Vilarelle répond que la CSVB ne fait pas partie des structures à l'initiative de l'étude menée sur le cirphis, elle est simplement associée. Il était prévu de participer aux enquêtes qui seraient à mener sur la Vallée mais ces dernières étaient trop chronophages.*
- *Jean-Paul Urcun présente l'étude en expliquant qu'il s'agit d'une étude de préfiguration visant à trouver des solutions alternatives à la chimie pour lutter contre le cirphis. Le constat initial était que la biologie de l'espèce était mal connue, que ses prédateurs/virus également, ainsi que les paramètres de l'environnement favorisant sa présence et sa prolifération. Les résultats obtenus ne sont pas des résultats scientifiques à proprement parler, ils ont permis d'identifier des pistes qu'il serait intéressant de développer dans une étude à plus grande ampleur (composition des prairies, traitements, sol, topographie, météo, infrastructures agroécologiques etc). Ces résultats seront présentés aux éleveurs qui ont participé à l'étude. Il fait état de la difficulté de trouver des volontaires parmi les agriculteurs pour participer à l'étude.*
- *Ivan Remonnay demande pourquoi la Chambre d'Agriculture n'a pas été plus associée à cette étude.*
- *Jean-Paul Urcun explique que la CA64 était impliquée dans le montage technique du projet mais que son Conseil d'Administration n'a pas voté en faveur du portage de l'étude par BLE en tant que porteur principal.*
- *Michel BIDART demande si l'étude a montré que les chenilles n'attaquaient pas les légumineuses.*
- *Jean-Paul Urcun répond qu'aucune conclusion n'a pu être tirée car les résultats de l'enquête montrent que certains éleveurs ont estimé que oui tandis que d'autres non. Ces éléments demandent à être affinés.*

Michel Bidart clôture la réunion en remerciant l'ensemble des membres du Copil et des intervenants d'y avoir participé.

La séance est levée à 12h30